



ÉLÉMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

SUR LA SITUATION DU BLAIREAU

(Meles meles)

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Septembre 2020

1. CONNAISSANCE DES POPULATIONS DE BLAIREAUX DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

A. Le statut du blaireau (*Meles meles*) en Europe et en France

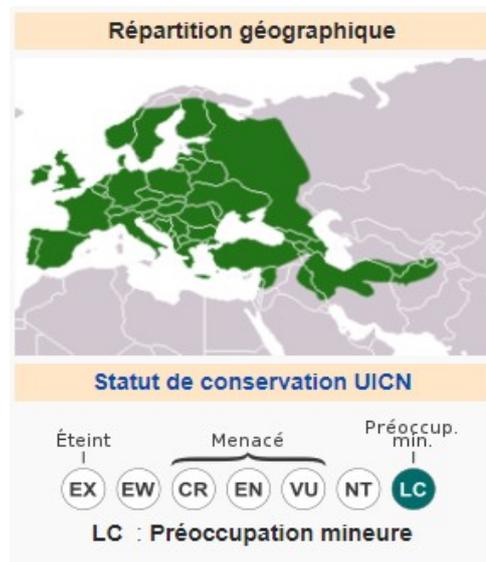
L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que le blaireau européen est classé LC au niveau national et européen. C'est donc une espèce pour laquelle le risque de disparition est faible. La préoccupation est mineure comme le montre le tableau suivant (Pièce n° 1).

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Tendance	Catégorie Liste rouge mondiale
Carnivora	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	CR	↘	CR
Carnivora	<i>Ursus arctos</i>	Ours brun	CR	↗	LC
Chiroptera	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Mehely	CR*	?	VU
Carnivora	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	EN	→	LC
Cetartiodactyla	<i>Capra pyrenaica</i>	Bouquetin ibérique	EN	↗	LC
Chiroptera	<i>Myotis dasycneme</i>	Murin des marais	EN	?	NT
Rodentia	<i>Cricetus cricetus</i>	Grand Hamster	EN	→	LC
Carnivora	<i>Canis lupus</i>	Loup gris	VU	↗	LC
Cetartiodactyla	<i>Ovis gmelini</i>	Mouflon d'Arménie	VU	→	VU
Chiroptera	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	VU	?	NT
Chiroptera	<i>Myotis escaleraei</i>	Murin d'Escalera	VU	?	NE
Chiroptera	<i>Myotis punctatus</i>	Murin du Maghreb	VU	↘	DD
Chiroptera	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	VU	?	VU
Chiroptera	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	↘	LC
Chiroptera	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	VU	?	LC
Soricomorpha	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	VU	↘	VU
Carnivora	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	↘	LC
Cetartiodactyla	<i>Capra ibex</i>	Bouquetin des Alpes	NT	↗	LC
Chiroptera	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	?	NT
Chiroptera	<i>Myotis blythii</i>	Fest Murin	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	NT	?	VU
Chiroptera	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	↘	LC
Chiroptera	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	?	LC
Chiroptera	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	↘	LC
Lagomorpha	<i>Lepus corsicanus</i>	Lièvre de Corse	NT	↗	VU
Lagomorpha	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	NT	↘	LC
Lagomorpha	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	↘	NT
Rodentia	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	↘	VU
Rodentia	<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	NT	↘	LC
Soricomorpha	<i>Talpa caeca</i>	Taupe aveugle	NT	?	LC
Carnivora	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	→	LC
Carnivora	<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	LC	↗	LC
Carnivora	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	↗	NT
Carnivora	<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	?	LC
Carnivora	<i>Martes martes</i>	Marte des pins	LC	→	LC
Carnivora	<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	→	LC
Carnivora	<i>Mustela erminea</i>	Hermine	LC	?	LC
Carnivora	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC	?	LC

Tableau extrait de « La liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères de France métropolitaine » Source UICN

B. La répartition géographique

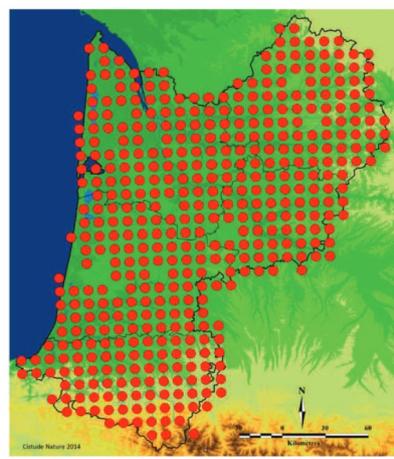
Le blaireau européen a une aire de répartition allant de la péninsule ibérique aux Iles britanniques en passant par la Scandinavie et les Pays Baltes, la frange ouest de la Russie, l'Italie et la Grèce jusqu'en Turquie.



Carte extraite de Wikipédia.org

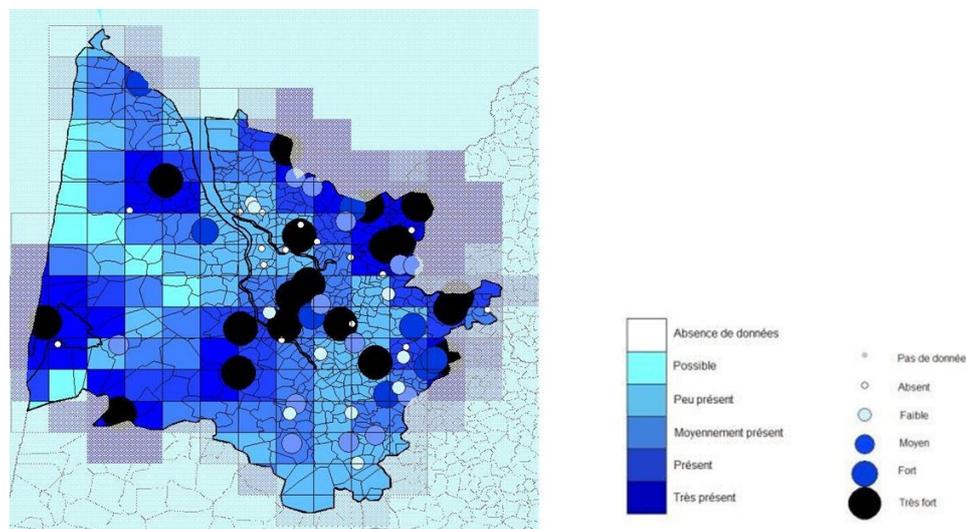
En France métropolitaine, la dynamique de l'espèce reste très mal connue, aucun protocole de recensement des populations de blaireaux n'ayant à ce jour été validé. La population française a toutefois été estimée à 150 000 individus. Ce chiffre semble sous-estimé. Toutefois, il est raisonnable de dire que le blaireau est présent sur une majorité des communes françaises et ce avec plusieurs individus (*Pièce n° 2 - Rapport de la FNC, La situation du blaireau en France*).

Dans l'ancienne Aquitaine et selon le tome 5 Les carnivores de L'ATLAS DES MAMMIFÈRES SAUVAGES D'AQUITAINE (*Pièce n° 3*) et L'ATLAS DES ESPÈCES GIBIERS EN AQUITAINE, le blaireau est bien présent dans les cinq départements (*Pièce n° 4*).



Carte extraite de l'Atlas des Mammifères Sauvages d'Aquitaine –
Source Cistude Nature et LPO Aquitaine

Pour le département de la Gironde en 2006-2007, une enquête à l'initiative de la FNC sur la base d'un échantillon de 10 % de communes tirées au hasard a permis de recenser les terriers du blaireau et de réaliser la carte suivante (Pièce n° 5).



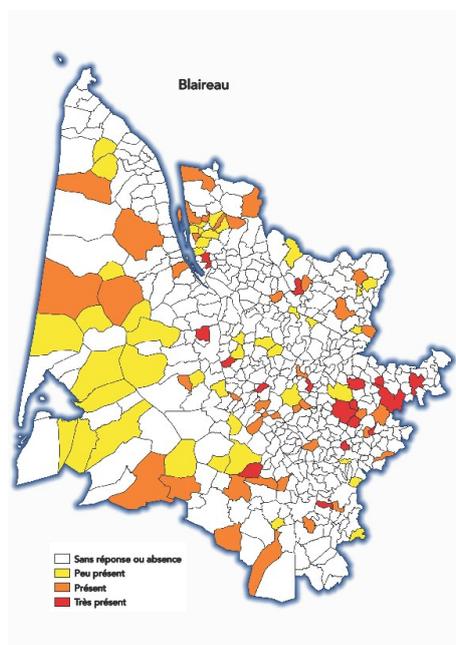
Abondance des terriers de blaireaux recensés en 2006-2007 (Source Tableau de bord 2011 de la FDCG)

Les terriers les plus nombreux étaient signalés dans la partie Nord-Est du département.

Cette étude a été reconduite en 2018 lors d'une enquête réalisée auprès de tous les territoires de chasse du département de la Gironde (n = 1093). 152 territoires ont répondu (13,9 %).

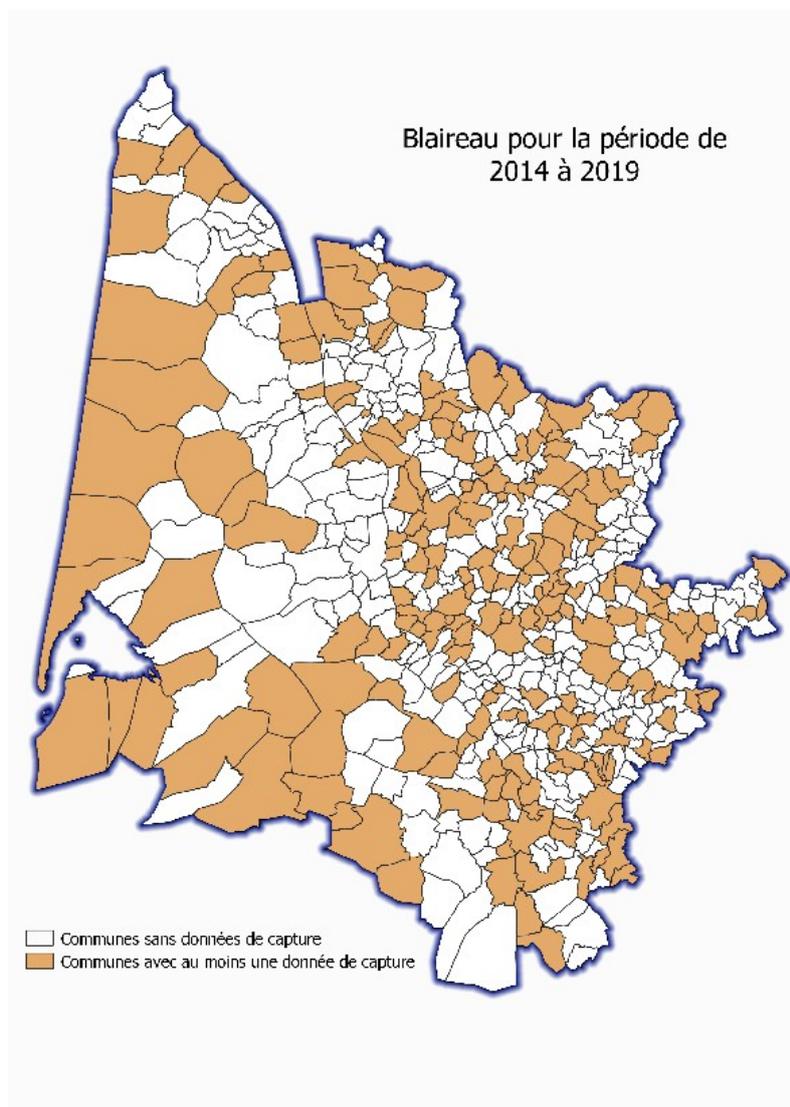
Sur ces territoires, l'abondance de l'espèce, sa présence et le niveau de fréquentation des terriers ont été signalés.

Concernant le niveau d'abondance, il est présent et très présent sur 43 % des territoires. Il reste peu présent pour un tiers des territoires. Les autres territoires n'ont pas renseigné ce critère.



Carte des communes avec présence de terriers fréquentés en 2018 (source FDCG)

Afin de compléter cette analyse spatiale, les données de captures accidentelles et de prélèvements par la chasse pour la période de 2014 à 2019 ont été cumulées par commune. Les résultats sont présentés dans la carte suivante.



Carte de répartition du blaireau en Gironde sur la période 2014-2019 (Source FDCG)

Ces trois études, basées sur la présence des terriers, des captures et des prélèvements, montrent une bonne présence et une bonne dynamique de la population dans le département de la Gironde.

C. Biologie et reproduction

On peut affirmer les éléments suivants :

- La période de sevrage est variable d'une région à l'autre et d'une année à l'autre, située entre mi-avril et mi-juin, avec un pic mi-mai. Dans le « Sud-Ouest de la France », on peut situer le pic des naissances vers fin janvier (*Revilla et al 1999, Neal et Cheeseman 1996*). Le sevrage ayant lieu à 12 semaines, ce pic peut se situer plutôt vers fin avril dans le Sud-Ouest de la France, notamment en Gironde.

- La constance de la répartition du blaireau sur le territoire national pour des données collectées entre 2001 et 2017 indique une absence de régression des populations.
- Les estimations de densité corrélées aux prélèvements réalisés par la chasse et la destruction administrative permettent d'affirmer que les prélèvements ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de blaireaux françaises.
- L'ensemble de ces éléments, communiqués comme il se doit tous les deux ans à la Convention de Berne, atteste que la vénerie du blaireau telle qu'elle est pratiquée en France ne contrevient pas à la ratification de la convention de Berne par la France.

L'interruption de la vénerie sous terre du 15 janvier au 15 mai vise essentiellement la préservation des femelles (mise bas, fécondation). Pour cette espèce, en matière de dynamique de la population c'est un point essentiel. En ce qui concerne la survie des jeunes blaireaux, il y a moins d'enjeu dans la mesure où la mortalité naturelle la première année est très élevée (30 à 60 %). En Gironde spécifiquement il n'y a donc pas de contradiction avec l'article L.424.10 du Code de l'Environnement.

D. Les risques sanitaires

Il est largement admis que la tuberculose présente dans les élevages domestiques, est transmise à la faune sauvage. Le blaireau du fait de son comportement (animal fouisseur, terrier, ...) est sujet et sensible à cette maladie. Il constitue un vecteur et un réservoir importants. La limitation de l'extension de la tuberculose passe par une gestion et une surveillance accrue des populations de blaireau. Il est certain que le risque de transmission de la mycobactérie du bétail à la faune sauvage est plus élevé dans le cas d'une population élevée que dans une population régulée.

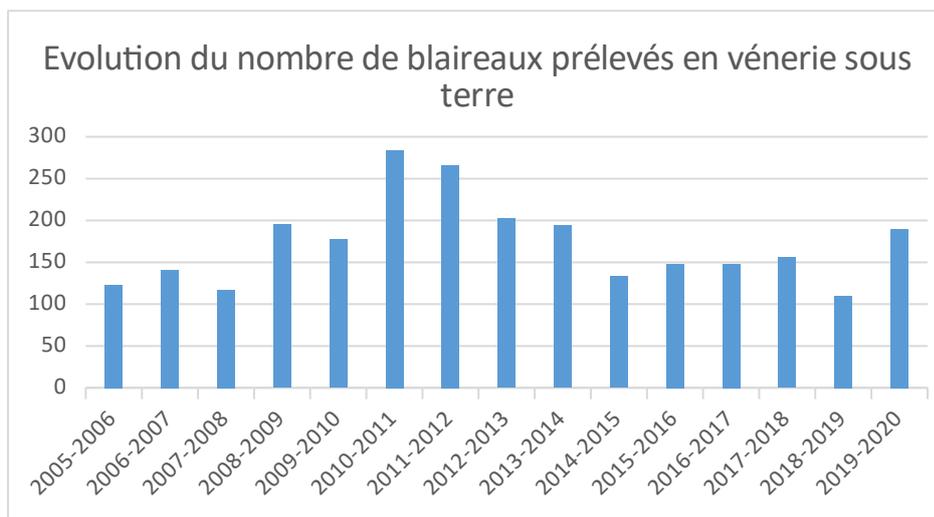
2. LA MORTALITÉ, LES PRÉLÈVEMENTS ET LES CAPTURES DU BLAIREAU DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

A. Mortalité

Les mortalités principalement connues sont les collisions routières et ferroviaires, les intoxications par ingestion de polluants chimiques et agricoles. Les prélèvements par la chasse sont minimes du fait des activités nocturnes de l'espèce. Les prélèvements sont réalisés par la vénerie sous terre.

B. Prélèvements par la chasse

L'Association Départementale des Equipages de Vénerie Sous Terre communique les résultats des prélèvements chaque année à la DDTM. La figure suivante présente l'évolution du nombre de blaireaux prélevés en vénerie sous terre pour le département de la Gironde.

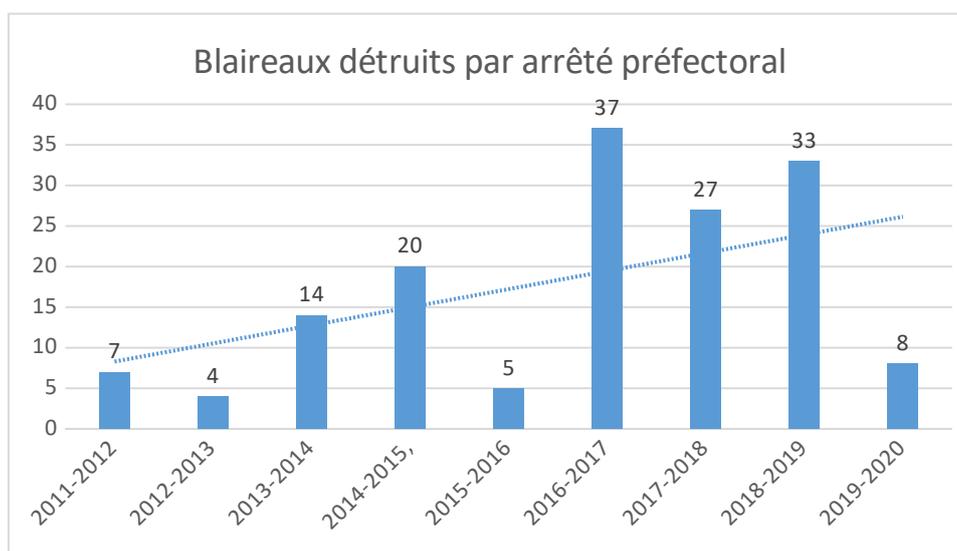


Évolution du nombre de blaireaux prélevés en vénerie sous terre (Source DDTM ADEVT FDCG)

21 équipages pratiquent actuellement la vénerie sous terre dans le département de la Gironde. Ils exercent leur activité sur 81 communes soit environ 190 000 ha. Pour l'essentiel du département les équipages ne peuvent pas pratiquer car ils ne détiennent pas le droit de chasser. Sont également soustraites de la chasse 88 communes identifiées à risque pour la tuberculose bovine pour lesquelles le déterrage est interdit. La moyenne des prélèvements depuis 2005 est de 172 blaireaux. Etant donné la superficie totale du département (un million d'hectares) et la superficie potentiellement concernée par la chasse, les prélèvements par la chasse **sont très faibles**.

C. Prélèvement par la destruction

La destruction administrative des blaireaux est rendue possible par la mise en danger d'installations publiques et de l'usager, ainsi que par des dégâts agricoles. Depuis la saison 2011-2012, cette prérogative est en augmentation.

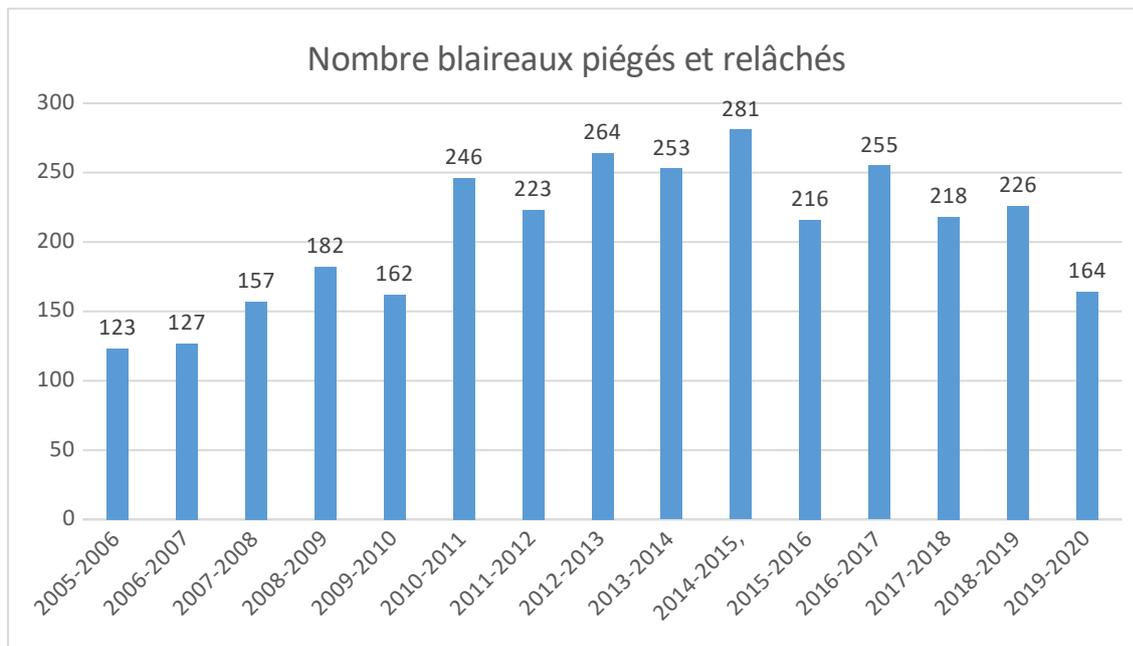


Evolution du nombre de blaireaux détruits par mesure administrative (source DDTM)

D. Les captures accidentelles

Accidentellement, il peut être capturé des blaireaux. En raison de leur statut (gibier) les animaux sont relâchés. L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde (ADPAG) analyse les bilans obligatoires de captures par piégeage. Ces bilans doivent être rendus avant le 30 septembre pour la saison antérieure.

La figure suivante présente l'évolution du nombre de blaireaux capturés accidentellement par piégeage.



Évolution du nombre de capture accidentelle de blaireaux (source ADPAG)

Depuis 2005, le nombre de captures accidentelles de blaireaux reste en augmentation, autre signe que la population est en bon état de conservation. ***Il convient de préciser que la saison 2019/2020 doit être abordée avec la plus grande prudence étant donné l'effet du confinement pour cette campagne.***

3. CONCLUSION

Le contexte européen, national, régional et départemental révèle que le blaireau n'est pas une population menacée. Bien au contraire la bibliographie existante et le suivi départemental développé par la FDGC conformément à son SDGC révèle une bonne dynamique des populations. L'atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine édité par Cistude Nature et la LPO le confirme. Pour le département de la Gironde les prélèvements sont faibles et donc sans incidence sur la dynamique de la population. La plupart du temps les veneurs interviennent pour répondre à des problèmes de dégâts pendant la période de chasse, période qui respecte la biologie de la reproduction des femelles. Cela a pour effet de limiter les interventions par voie administratives qui reste toutefois possible tout au long de l'année. Il est important de signaler que le département est encore quasi indemne de tuberculose bovine alors que les départements

voisins sont infectés. La surveillance, la gestion et la régulation du blaireau constitue un axe important de lutte contre cette maladie. Il ne faut donc pas s'enlever le seul outil cynégétique permettant la régulation de l'espèce (aucun autre mode de chasse n'existant pour le blaireau par son mode de vie).

BIBLIOGRAPHIE

SFEPM, ONCFS (2017) – La liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine – UICN – 16 p.

Le blaireau européen [http : // fr.wikipedia.org/wiki/blaireau](http://fr.wikipedia.org/wiki/blaireau) - consulté le 24/09/2020

HARGUES R., ARNAUDUC J.P. (2008) – La situation du blaireau en France. Enquête auprès des Fédérations Départementales de Chasseurs. FNC – 21 p.

Ruys T., Steinmetz J. et Arthur C.-P. (coords.) 2014. Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine -Tome 5 – Les Carnivores. Cistude Nature et LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 156 pp.

FRCA (2010) – Atlas des espèces gibiers en Aquitaine - Editions Confluences – 382 p.

FDCG (2011) – Tableau de bord 2011 – Imprimerie Laplante - 108 p.